

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 10/07/2024 - B2024/023031 - 2004 B 03129 - 479 657 322 - A.B PEINTURES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le **01102022** et clos le **30092023** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-C B (entreprises de transport maritime) ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
A.B PEINTURES	
SIRET 47965732200026	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
7 Rue des Peupliers	
31140 AUCAMVILLE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante SIRET
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées **PEINTURE BATIMENT** Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal **14 147** Bénéfice imposable à 15% **42 500** Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐ Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies ☐ Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐ Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐ Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **CADOR**
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : **I** **CABINET ACE** **2 RUE PRE FERME** **31200 TOULOUSE** **Tél : 0534257519**
Nom et adresse du conseil : **Cf. P. conforme à l'original** **Tél. :**
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☒ (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant : **LE GERANT**
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : **ZEITOUN**
Date : **Lieu : AUCAMVILLE**
Qualité et nom du signataire : **Signature :**
N° d'agrément :

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

A.B PEINTURES
30092023

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	675
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise						A.B PEINTURES								7 Rue des Peupliers							Néant			
Adresse de l'entreprise																31140 AUCAMVILLE								
SIRET						47965732200026										Durée de l'exercice en nombre de mois *							12	
																Durée de l'exercice précédent *							12	
																Exercice N clos le							30092023	
																Exercice N-1 clos le							30092022	
																Brut							Net	
																Amortissements-Provisions							Net	
																1							3	
																2							4	
																ACTIF IMMOBILISE								
																Immobilisations { Fonds commercial*								
																incorporelles { Autres*								
																Immobilisations corporelles*								
																Immobilisations financières* (1)								
																Total I (5)								
																STOCKS								
																Matières premières, approvisionnements,								
																en cours de production *								
																Marchandises *								
																Avances et acomptes versés sur commandes								
																Créances { Clients et comptes rattachés *								
																(2) { Autres * (3)								
																Valeurs mobilières de placement								
																Disponibilités								
																Charges constatées d'avance *								
																Total II								
																Total général (I + II)								
																PASSIF								
																Capital social ou individuel *								
																Ecarts de réévaluation								
																Réserve légale								
																Réserves réglementées*								
																Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales								
																d'artistes vivants* 131)								
																Report à nouveau								
																Résultat de l'exercice								
																Subventions d'investissement								
																Provisions réglementées								
																Total I								
																Provisions pour risques et charges								
																Total II								
																Emprunts et dettes assimilées								
																Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								
																Fournisseurs et comptes rattachés *								
																Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 477)								
																Comptes courants d'associés								
																Autres dettes								
																Produits constatés d'avance								
																Total III								
																Total général (I + II + III)								
																RENVIS								
																(1) Dont immobilisations financières à moins								
																d'un an 193								
																(2) Dont créances à plus d'un an								
																197								
																(3) Dont comptes courants d'associés								
																débiteurs 199								
																(4) Dont dettes à plus d'un an								
																195								
																(5) Coût de revient des immobilisations acquises								
																ou créées au cours de l'exercice *								
																182								
																(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations								
																cédées au cours de l'exercice *								
																184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: A.B PEINTURES		Exercice N clos le 30092023		Exercice N-1 clos le 30092022		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210					
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214					
			217		218	312 745	115 161			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *				224					
	Subventions d'exploitation reçues				226					
Autres produits				230	1	95				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	312 746	115 256				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234					
	Variation de stock (marchandises) *				236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	50 244	11 593			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240					
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	185 833	47 888			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 185)			244	2 457	1 664			
	Rémunérations du personnel *				250	9 359	7 900			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252	6 699	4 142			
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)			254	1 506	1 403			
	Dotations aux provisions				256		227			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259			262	1	23			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	256 099	74 840			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	56 647	40 416				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280					
	Produits exceptionnels			(IV)	290					
	Charges financières			(V)	294					
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347			(VI)	300	354	857		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348								
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	9 912	5 902			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	46 381	33 657			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	46 381	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles*				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	9 912				
	Divers*	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	354				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)				251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
	Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies) 138			
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Basins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992			
ZFA NG (44. quaterdécies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)	993			
Zone franche urbaine (44. octies A)		987		Zones restructuration de la défense (44. terdécies)	127					
dont divers*		Créance due au report en arrière du déficit 346		Dédution exceptionnelle (art 39 décies) 655		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite 641				
		Dédution exceptionnelle (art 39 décies A) 643		Dédution exceptionnelle (art 39 décies B) 645		Dédution exceptionnelle (art 39 décies C) 647				
		Dédution exceptionnelle (art 39 décies D) 648		Dédution exceptionnelle (art 39 décies G) 649		Dédutions exceptionnelles (art. 39 décies F) 990				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	56 647	354			
				Déficit col. 2						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356					
	Déficits antérieurs reportables : *. ..dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	56 647	372			
				Déficit col. 2						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **A.B PEINTURES**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Reévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE							Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	404	406		
	Autres	410		412	414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422	424	426		
	Constructions	430		432	434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 290	442	444	446	1 290	
	Installations générales agencements divers	450		452	454	456		
	Matériel de transport	460	5 000	462	464	466	5 000	
	Autres immobilisations corporelles	470	458	472	2 353	474	2 812	
	Immobilisations financières	480	49	482	484	486	49	
TOTAL		490	6 797	492	2 353	494	496	9 151

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495		497	498	499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502	504	506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512	514	516		
	Constructions	520		522	524	526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 290	532	534	536	1 290	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	544	546		
	Matériel de transport	550	2 101	552	1 250	554	3 351	
	Autres immobilisations corporelles	560	165	562	256	564	421	
TOTAL		570	3 556	572	1 506	574	576	5 062

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5			
		6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			
					19 %	15 % ou 12,80 %	0 %		
					⑥	⑦	⑧		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **A.B PEINTURES**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	227	652		654		656	227
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	227	682		684		686	227

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
			6 308
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
			26 582
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
			15 096
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : A.B PEINTURES		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01102022		et clos le : 30092023	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	312 745	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	312 745	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		1
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	72 901	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	160 892	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	930	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	234 724	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	78 023
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	78 023
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	312 745	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 3

N° SIRET 4 7 9 6 5 7 3 2 2 0 0 0 2 6

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE A.B PEINTURES

ADRESSE (voie) 7 Rue des Peupliers

CODE POSTAL 31140 VILLE AUCAMVILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	100
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique ZEITOUN Prénom(s) HUSSEIN
Nom marital % de détention 20,00 Nb de parts ou actions 20
Naissance : Date 05102003 N° département 31 Commune TOULOUSE Pays FRANCE
Adresse : N° 7 Voie RUE DES PEUPLIERS
Code postal 31140 Commune AUCAMVILLE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique ZEITOUN Prénom(s) BASSAM
Nom marital % de détention 80,00 Nb de parts ou actions 80
Naissance : Date 23031973 N° département 99 Commune BEYROUTH Pays LIBAN
Adresse : N° 7 Voie RUE DES PEUPLIERS
Code postal 31140 Commune AUCAMVILLE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **154 685 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **312 746 euros** et un total **charges** de **266 365 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **46 381 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2022** et finit le **30/09/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 290					1 290
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	5 000					5 000
	Matériel de bureau, mobilier	458		2 353			2 812
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 748		2 353			9 102
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	49					49
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	49					49
TOTAL		6 797		2 353			9 151

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 290			1 290
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	2 101	1 250		3 351
	Matériel de bureau, mobilier	165	256		421
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 556	1 506		5 062
TOTAL		3 556	1 506		5 062

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau. informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	227			227
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	227			227
TOTAL GENERAL		227			227

Dont dotations et reprises {
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

	30/09/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations		
	Prêts (1) (2)		
	Autres immobilisations financières	49	49
	Clients douteux ou litigieux	250	250
	Autres créances clients	990	990
	Créances représentatives des titres prêtés		
	Personnel et comptes rattachés		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
	Impôts sur les bénéfices		
	Taxes sur la valeur ajoutée	681	681
	Autres impôts, taxes versements assimilés		
	Divers		
	Groupe et associés (2)		
	Débiteurs divers	10 970	10 970
	Charges constatées d'avances		
	TOTAL DES CREANCES	12 940	12 940
(1) Prêts accordés en cours d'exercice (1) Remboursements obtenus en cours d'exercice (2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	30/09/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)			
	Autres emprunts obligataires (1)			
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)			
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)			
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			
	Fournisseurs et comptes rattachés	18 551	18 551	
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	274	274	
	Impôts sur les bénéfices	9 912	9 912	
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 285	2 285	
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	957	957	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupe et associés (2)	12 048	12 048	
	Autres dettes			
	Dette représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance			
	TOTAL DES DETTES	44 027	44 027	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice (2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)				
		12 048		

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros****30/09/2023**

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/09/2023

Total des Charges à payer		958
Dettes fiscales et sociales		958
SOLDE TAXE APPRENTISSAGE	1	
AUTRES CHARGES A PAYER	957	

Capital social

Etat exprimé en euros		30/09/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		100,00	100,0000	10 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		100,00	100,0000	10 000,00

A.B PEINTURES
SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 7, Rue de Peupliers
31 140 AUCAMVILLE
R.C.S. TOULOUSE : 479 657 322

PROCES – VERBAL
De l'assemblée générale annuelle
Du 31 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 Mars à 14 heures, les associés de la société se sont réunis, au 9, rue de Peupliers 31140 AUCAMVILLE, sur convocation du gérant en date du 14 mars 2024.

L'assemblée est présidée par Mr Bassam ZEITOUN en qualité de gérant associé.

Le président constate que tous les associés sont présents, à savoir :

- Mr Bassam ZEITOUN propriétaire de 80 parts.
- Mr Hussein ZEITOUN propriétaire de 20 parts

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts soit la totalité (100%) du capital social.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- Les A.R des lettres de convocation.
- Le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé.
- Le rapport spécial du gérant relatif aux conventions intervenues en vertu de l'article L 223-19 du code de commerce.
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé.
- Le texte de résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Examen des comptes de l'exercice clos le 30/09/2023.
- Quitus à la gérance.
- Approbation des comptes du dit exercice.
- Affection des résultats de l'exercice.
- Conventions de l'article L 223-19 du code de commerce.
- Questions diverses.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

BZ
HZ

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société, et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30/09/2023, l'assemblée générale approuve les dits documents tels qu'ils lui ont été présentés.
Dès lors, quitus de sa gestion est donné à la gérance pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 46 381 euros.

- Au poste Autres Réserves pour 46 381 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes : NEANT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par les associés présents.

Mr Hussein ZEITOUN



Mr. Bassam ZEITOUN



A.B PEINTURES
SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 7, Rue de Peupliers
31 140 AUCAMVILLE
R.C.S. TOULOUSE : 479 657 322

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2024**

2nd RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2023

Il sera proposé à l'assemblée générale d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos au 30 septembre 2023 s'élevant à la somme de 46 381 EUROS.

- Au poste Autres Réserves pour 46 381 euros

Après Affectation du résultat, la situation nette s'établira de la façon suivante :

- Capital social	10 000 EUROS
- Réserve Légale	1 000 EUROS
- Autres Réserves	99 658 EUROS

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fait à AUCAMVILLE

Le 31 mars 2024

LE GERANT

Mr. Bassam ZEITOUN

